

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

Décision n° 92 du 5 janvier 2021 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne

NOR : INTJ2100985S

**Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant
du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur
en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 19537 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032329S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2021 :

Sèmelane	Sylvain	NIGEND : 139 284
-----------------	---------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2021 :

Métifet	Bruno	NIGEND : 132 865
Fauvernier	Nicolas	NIGEND : 196 045

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2021 :

Thomazeau	Alice	NIGEND : 230 077
Duc	Christelle	NIGEND : 175 617
Marincamp	Patrice	NIGEND : 166 663

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2021 :

Sebert	Julien	NIGEND : 210 117
Leyret	Jérôme	NIGEND : 238 444
Cogné	Sébastien	NIGEND : 232 010
Duchêne	Sébastien	NIGEND : 218 050

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 janvier 2021.

*Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Vienne,
Y. Dumez*